

## FOURRIÈRE CANINE

L'article L.211-24 du code rural fait obligation à toute commune d'avoir une fourrière propre à recevoir les animaux déclarés errants. Cette mission a été confiée, via une convention, à Mme Anne-Marie GOURAUD, représentant ANIMAL'OR à Mairé-L'Évescault.

Pour l'exécution de cette prestation, la convention prévoit :

- La capture des chiens errants sur la voie publique et leur transport en fourrière,
- La capture des chiens dangereux visés à l'article L.2111-11 du code rural,
- Les chiens non errants sur la voie publique mais dont le propriétaire est défaillant : la réquisition sera ordonnée par le Maire,
- L'accueil et la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal.

Mme GOURAUD assure, sur **appel exclusif de la mairie** :

- En urgence, la capture des chiens errants sur la voie publique,
- Dans les 3 heures suivant l'appel de la mairie, l'enlèvement auprès des services municipaux des chiens trouvés sur la voie publique,
- La prise en charge des cadavres des chiens trouvés morts sur la voie publique.

Les chiens sont transportés par Mme GOURAUD à sa fourrière. Ces prestations sont assurées 24 h/24h et 7jrs/7.

L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été identifié. Ces frais seront à la charge du propriétaire. La restitution à leur propriétaire des chiens entrés en fourrière est subordonnée au règlement par ce dernier des frais de fourrière calculés en fonction de l'état sanitaire de l'animal et des frais vétérinaires engagés et de la justification de propriété de l'animal.

Dans tous les cas, à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire ou n'a pas été identifié, il est considéré comme abandonné et devient propriétaire du gestionnaire de la fourrière qui pourra en disposer dans les conditions prévues à l'article L211-25 II du Code rural.

### LISTE DES PERSONNES HABILITÉES À APPELER LA FOURRIÈRE

NOM - PRÉNOM	FONCTION	TÉLÉPHONE	
		FIXE	PORTABLE
FOUCHÉ Étienne	Maire	05.49.07.98.38	06.72.11.95.88
ROBICHON Hervé	1 <sup>er</sup> Adjoint	05.49.07.72.10	07.62.71.62.76
SAMSON Stéphanie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	05.49.0793.17	06.19.45.15.34
ÉTAVARD Catherine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	05.49.07.40.31	07.70.76.14.58

**SEULES CES PERSONNES PEUVENT ETRE APPELÉES PAR UN PARTICULIER QUI AURAIT TROUVÉ UN ANIMAL VOUS NE DEVEZ PAS APPELER DIRECTEMENT ANIMAL'OR**